

2024/16/12/01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre** à seize heures, le seize décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Gourin, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE GOFF Jeannine, ROYANT Helen, ULLIAC Morgane, LE FUR Annick, GUEGUEN Annick (arrivée à 16h08, avant le début de la séance) formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : LE FUR Françoise, MOIZAN Anne-Marie, BAUDET Dannie, GOJJARD Laurine

Absent(e)(s) : KERSULEC Louis

Procuration(s) : MOIZAN Anne-Marie à HENRY Catherine, GOJJARD Laurine à ROYANT Helen, BAUDET Dannie à LE GOFF Jeannine, LE FUR Françoise à LE FUR Annick

**Au moyen d'un vote à main levée, et à l'UNANIMITE, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

Date de convocation : 06/12/2024

Convocation affichée le : 10/12/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 12

Présents : 7

Procuration (s) : 4

Reçu en Préfecture de VANNES le 18/12/2024

Publié ou notifié le 20/12/2024

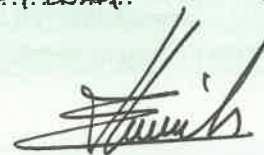
Certifié exécutoire le 20/12/2024

A GOURIN, le 20/12/2024.

Le Président,

Hervé LE FLOC'H

CCAS  
de  
Gourin



**1- SAD – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES N°3**

Monsieur le Président invite le conseil d'administration à se prononcer sur la proposition de décisions modificatives budgétaires telle que présentée comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CHAP/ART-OPE-FONCTION	LIBELLES	MONTANTS
DEPENSES		
<b>012</b>	<b>Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel</b>	<b>40 942,79 €</b>
64111-004	Rémunération principale titulaires (+ cotisations)	15 500,00 €
64131-004	Rémunération principale non titulaires (+ cotisations)	10 200,00 €
64511-004	Régularisation cotisation URSSAF septembre et octobre 2024	15 242,79 €
<b>016</b>	<b>Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure</b>	<b>-10 069,96 €</b>
61681-005	Assurance maladie, maternité et accident du travail	-12 500,00 €
6712	Pénalités et majorations s/cotisations dues à l'URSSAF	2 430,04 €
		<b>30 872,83 €</b>

**RECETTES**

<b>018</b>	<b>Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	<b>30 872,83 €</b>
7488	Subvention d'équilibre de la commune	30 872,83 €
		<b>30 872,83 €</b>

SECTION INVESTISSEMENT		
CHAP/ART-OPE-FONCTION	LIBELLES	MONTANTS
DEPENSES		
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>-500,00 €</b>
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences	-500,00 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>500,00 €</b>
2188	Autres immobilisations corporelles : matériel de téléphonie	500,00 €
		<b>0,00 €</b>

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ

**ADOpte** les décisions modificatives budgétaires.

Pour extrait conforme au registre,  
A GOURIN, le 16 décembre 2024

Le Président,

Hervé LE FLOC'H




La secrétaire de séance,

Catherine HENRY

